



Direction générale
des services

Béziers, le 05/09/2023

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Biterrois
Zac de Mercorent
Ilot 29P – Rue Alphonse Beau de Rochas
BP50
34501 Béziers
Téléphone. 04 67-67-40-10

Affaire suivie par C.Affre
Références 23/598

Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 14 – Cazouls les Béziers

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Colas France en date du 05/09/2023, qui va effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte du Conseil Départemental ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 14 du PR 59+400 au PR 59+800 sur la commune de Cazouls les Béziers, du 19/09/2023 au 22/09/2023 de 20h00 à 05h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- circulation interdite dans les deux sens.

L'itinéraire de déviation sera assuré par la route de Maureilhan (RD39) , la RD162, la RD16 et la RD14

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

Cette signalisation sera mise en place et entretenue 24/24, 7J/7J par l'agence technique Biterrois.

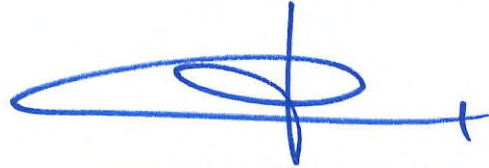
Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Biterrois



Paul-Claude Arnaud

Diffusion
Monsieur le Maire de Cazouls les Béziers
EDSR 34,
SDIS